

## SALLE POLYVALENTE DE PRUNAY Année 2022

### REGLEMENT INTERIEUR PRUNAYSIENS

L'utilisation de la salle polyvalente est soumise à ce règlement et doit être utilisée pour des usages clairement décrits lors de la validation de la location et uniquement pour les habitants de la Commune.

Plusieurs tarifs sont proposés en fonction de la durée retenue.

Un tarif privilégié pour les Prunaysiens est réservé.

#### Durées de location

Vin d'honneur ou Réunion : 4 heures

Une journée : de 9 heures 30 à 23 heures

Deux journées : de 9 heures 30 à 23 heures le lendemain

#### Tarifs des locations

*Ces prix sont forfaitaires et non fractionnables.*

Vin d'honneur : Gratuit

Une journée : 200 €

Deux journées : 250 €

Location de la vaisselle : Gratuit

Cauton de 500 €

*(Somme rendue après la remise des clés de la salle, du badge de la salle et le contrôle de la salle).*

Cauton de 300 €

*(Somme non restituée pour toute plainte de bruit arrivant en Mairie)*

Une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant tous les risques de dégâts dans la salle et aux abords (bris de glace inclus, éventuellement en contracter une pour l'occasion).

#### Réservation

Après validation par la Commission, la réservation est effective à la réception du chèque, et lorsque les informations suivantes auront été fournies :



-Type de manifestation, et le nombre de personnes prévues.

La Commission se réserve le droit d'étudier chaque cas.

La réservation est portée à 6 mois pour mariage et communion.

Toute réservation non confirmée dans les 8 jours par le versement d'arrhes s'élevant à 50% du coût de la location sera considérée comme nulle.

Après une manifestation, le couchage est interdit.

## Etat des lieux

L'état des lieux sera effectué avant et après la manifestation.

L'état de la salle doit demeurer propre après la location, ainsi que les abords de celle-ci (*déchets de cigarette, etc...*).

Les frais qui seraient engagés par la commune pour les compléments de nettoyage seront prélevés de la caution.

La vaisselle, si elle est utilisée, doit être rendue propre.

L'alarme devra être réinitialisée au départ de la salle.

*Les déchets doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet :*

-Container avec couvercle marron : Ordures ménagères

-Container avec couvercle jaune : Bouteilles plastiques, cartons

-Container spécifique : Verres

Des vérifications seront réalisées.

## Droit de regard

Par une personne déléguée du Commission Fêtes - Salle Polyvalente.

## Utilisation du matériel

Mise à disposition de tables, chaises, bancs, matériel de cuisine : four, cuisinière, réfrigérateur, plan de travail visibles à la réservation.

Les chaises devront être rangées à leur emplacement et les tables positionnées en respectant le sens de rangement.

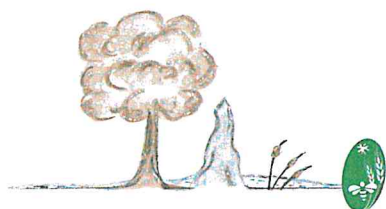
## Stationnement

Respect du code de la route.

Parking de la Mairie.

Dégager impérativement l'entrée de l'école et le garage.

Interdiction de stationner ou de rouler sur les pelouses.



## Bruits

Les bruits devront être limités à partir de 22 heures.  
Attention aux sonorisations trop fortes, cris extérieurs etc... au cours de la nuit.  
Maintenir les portes et les fenêtres de la salle fermées.  
Il est interdit de klaxonner la nuit !

Remise des clés :

A la Mairie, le samedi matin à 9 heures 30.

Les indications de retour seront fournies lors de cette remise.

Nom et Adresse :

.....  
.....

Nombre de personnes : .....

Type de manifestation : .....

Date : .....

(Il est rappelé que l'hébergement est strictement interdit).

Signature précédée de la mention « Je certifie sur l'honneur que cette location est pour un usage personnel et n'agit pas pour le compte d'un tiers pour profiter d'un tarif préférentiel »  
« Lu et approuvé »